l'osent, et ils verront qu'on ne cherchent pas deux fois impunément à tromper un peuple trop bon pour être défiant.

MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 11 AVRIL 1851.

Première Page :—Assemblée de St. Edouard, Comté de Huntingdon.

Feuilleton :—Le Montagnard ou les Deux Républiques—1793-1848—(Première Partie sur 1793, continuée du numéro 47 du 11 mars dernier des *Mélanges*.)

UN NOUVEL ÉVÊQUE.—Le Rév. P. Alex. Taché, de la Congrégation des Oblats, et depuis plusieurs années missionnaire chez les tribus Sauvages du Nord-Ouest, vient d'être élu par le Saint-Siége à la dignité épiscopale. Une lettre particulière de Québec, informe que les *Bulles* du nouveau promu ont été reçues ces jours derniers à l'Archevêché.—Il est élu évêque *in partibus* sous le titre de *Episcopus Arathensis*, et, nous présumons, nommé Coadjuteur *avec future succession* de Mgr. Provencher, évêque de St. Boniface.

" Enrégistrons sans commentaire, le fait que les *Mélanges Religieux*, interprètes de la pensée aussi bien que des *besoins* de l'Evêché de Montréal, n'ont pas attaché une seule parole de blâme à l'intervention d'un des subordonnés de l'évêque dans l'assemblée politique de Huntingdon"—Ainsi parlent les *Nestors* de l'*Avenir* dans leur feuille du 9 courant. Mais la bonne logique dit que, comme Prêtre, le Rév. M. Chiniquy n'a de leçon à recevoir ni nous ni de l'*Avenir*, et que comme citoyen il avait le droit incontestable d'accepter l'invitation de parler, à l'assemblée de St. Edouard.

Maintenant, ce monsieur a-t-il bien ou mal *fait*, c'est une question que nous laissons à décider à d'autres. Mais pour mettre nos lecteurs à même de juger s'il a bien ou mal *dit*, nous reproduisons son discours sans commentaire, et sans en prendre la responsabilité. Le public sait, au reste, qu'en tout ceci nous ne sommes aucunement les interprètes des pensées du Clergé ou des Evêques. Nous avons repoussé si souvent cette insinuation, que nous avons droit de mépriser comme propos de ruelle ce que *l'Avenir* dit à cet égard.

Nouvelles d'Europe.

PAR LE STEAMER *BALTIC*.

Les derniers journaux d'Europe nous ont apporté la nouvelle d'un conflit regrettable entre Mgr. l'Archevêque de Paris et son suffragant, le vénérable Evêque de Chartres. Nous disons *regrettable*, parce que, tout confiant que nous soyons que ce conflit se terminera tout aussi heureusement que celui qui eut lieu autrefois entre les célèbres évêques de Meaux et de Cambrai, il n'en est pas moins vrai que cette classe de prétendus catholiques, qui ne restent dans le sein de l'Eglise que pour le mieux déchirer, et qui mettent les intérêts de cette sainte Mère bien après ceux de leurs partis et de leurs passions, ne manquera pas d'exploiter cet incident au détriment et au scandale de bien des gens.

L'occasion qui vient de donner lieu à la divergence d'opinions dont nous voulons parler entre les deux illustres Prélats, c'est le Mandement de Mgr. l'Archevêque de Paris, longuement cité et analysé par nous dans nos précédents numéros. Mgr l'Archevêque de Chartres croit voir dans l'enseignement de Mgr. Sibour des erreurs renfermant d'effrayants dangers. Avec l'énergie qui le caractérise, il dénonce ce qu'il croit être inexact, par une Pastorale adressée à son Clergé et rendue publique par la voie des journaux. Nous ferons amplement connaitre ce document, lorsqu'il nous sera parvenu dans toute son intégrité : nous n'en parlons aujourd'hui que d'après les quelques fragments tronqués qu'en rapporte le *Courrier des Etats-Unis*.—En réponse à Mgr. de Chartres, il paraît que l'Archevêque de Paris a, par une ordonnance, déféré sa Lettre Pastorale au concile provincial.

Maintenant un fait de la plus haute instruction va se déployer aux yeux du public ; c'est le mépris, le cynisme, l'indécence d'expressions et le dévergondage de pensées avec lesquels les journaux voltairiens et révolutionnaires, qui ont hypocritement encensé Mgr. Sibour, vont parler de la Lettre Pastorale de Mgr de Chartres. Déjà plusieurs de ces journaux, *si compétents*, comme l'on sait, à juger en matières religieuses, ont évoqué à leurs tribunaux cette grave question et l'ont décidée sommairement. " Mgr de Chartres, dit l'un d'eux, en attaquant Mgr l'Archevêque de Paris, avec les armes du jésuitisme, de l'intolérance et de l'esprit de parti, s'est fait l'avocat de tous les aveuglements et de tous les vieux mensonges répudiés sans appel aujourd'hui."—"Nous n'avons pas besoin, dit un autre, de dire que nous sommes pour l'Archevêque de Paris contre l'évêque de Chartres ; pour le prêtre qui veut la séparation de la *religion et de la politique, contre le prêtre qui* veut leur accouplement, etc."

Des Docteurs de l'Eglise parleraient-ils avec autant d'assurance ? Non, sans doute ; et la raison, c'est que la *science* est modeste, tandis que les *libres-penseurs* sont présomptueux.

ARRIVEE DE *L'AFRICA*.

Les journaux apportés par ce steamer arrivé hier à New-York, contiennent ce qui suit :

" Deux débats irritants se sont produits dans le Parlement au sujet du Bill sur l'aggression papale, dont la seconde lecture a été votée par 448 contre 95. La minorité se compose des membres catholiques romains, d'un petit nombre d'entre les appuis du parti libéral et d'une fraction des Peelistes ; Sir J. Graham, Gladstone, Sydney Herbert, et M. Cardwell ont voté contre le bill. Les whigs et les protectionistes ont voté pour le bill à peu près en égal nombre."

Il parait que ce bill, à moins de contre-temps, *passera* avec les modifications que lui a fait subir Lord Russell.

" Le Gouvernement Français a reçu des avis venant des Provinces touchant le passage de nombreux agents Socialistes qui traversent le pays dans le but d'y faciliter la circulation du manifeste de Mazzini et Ledru-Rollin, d'y organiser sous le nom d' " Associations Philantropiques," des sociétés secrètes, et d'y fonder aussi des Journaux Socialistes.

" A Paris on est encore dans l'attente d'un nouveau cabinet. On croit (à une ou deux exceptions près) à la réinstallation de l'ancien ministère."

Brownson's Quarterley Review.

Avril, 1851.

Ce numéro contient les cinq articles suivants :—I°. *Bushnell, sur l'Incarnation*. M. Brownson prouve avec sa force de logique ordinaire que le Dr. Bushnell, dans les trois discours prononcés à *New-Haven*, sur l'Incarnation, est tombé dans de grossières erreurs sur les dogmes de la Trinité, et de l'Incarnation.

II°. *La Rebellion Hongroise*.—C'est la continuation et la fin de l'article si remarquable qui a paru dans le numéro de janvier.—A l'aide de plusieurs écrits composés en faveur de Kossuth et de son parti, M. Brownson prouve invinciblement : 1°. Que la révolte des Magyares dont Kossuth fut l'âme, n'avait d'autre motif que la conservation des " droits historiques " de ce peuple au détriment des autres races asservies depuis des siècles, et par conséquent que la lutte de Kossuth contre l'Autriche était essentiellement aristocratique dans toutes ses parties.—2°. Que la guerre en Hongrie a été principalement une guerre de races.—3° Que les Magyares, alors comme toujours, s'opposaient à toute mesure tendant à améliorer le sort de la race sclavonne formant l'immense majorité. 4°. Que toute mesure avantageuse à cette race fut imposée à la Diète par l'Autriche, en dépit des Magyares. 5°. Que les Magyares ne se révoltèrent contre l'Autriche, que parceque l'Empereur avait adopté des mesures efficaces pour l'affranchissement des paysans Sclaves.—6° Que le bien de l'Europe exige au 19me siècle, comme il l'exigeait au 17me, que la Hongrie soit unie à l'Autriche ; le bien de l'Autriche à ces deux Epoques étant, *par accident*, le bien de l'Europe.

En terminant, M. Brownson proteste que son intention n'a pas été de faire l'Apologie de l'Autriche, ce dont il se soucie fort peu, mais de rétablir la vérité sur des faits historiques qui ont été si étrangement dénaturés.

III. *Réponse de M. Webster* au chevalier Hulsemann, chargé d'affaires d'Autriche.

IV. *Savonarole* ; sa lutte contre le Paganisme. C'est la revue d'un ouvrage de M. Rio, intitulé *De la poësie chrétienne* contenant une magnifique apologie du célèbre Dominicain de Florence Savonarole. M. de Montalembert, au sujet de cet ouvrage, écrivit à l'auteur pour le féliciter " d'avoir reconquis à l'Eglise la gloire et le génie de Savonarole."—Cet article est du plus haut intérêt.

V. Notices et critiques littéraires.

☞ Les lettres pourront êtres désormais transmises par la poste du Canada aux Etats-Unis, au taux de 12 sols par demi-once pesant, avec faculté d'en payer le port d'avance, à l'option du dépositaire des lettres. Nous reviendons sur ce sujet.

Revue Locale.

Le cadre peu développé de notre feuille nous est une raison de réunir aujourd'hui, comme nous l'avons déjà fait, sous une forme analytique, les faits saillants, publics ou autres, dont cette province a été le théâtre, ou qui ont du moins réagi sur elle depuis décembre 1850.

L'aurore de 1851 s'est assombrie par les nuages qu'annoncellent pour l'avenir les fureurs étranges de nos frères dissidents de la métropole, qu'un acte recent du chef de la catholicité a rendus les proscripteurs fanatiques de la liberté religieuse dont ils ne comprennent bien l'exercice que dans le sens qu'ils attachent à ce mot. En ce moment même gronde un orage suscité par ce Ministre qui, dans son ardeur persécutrice contre les catholiques, semble ne pas songer que le terrain si mouvant de la politique menace de s'effondrer encore sous ses pas.

Le commencement de Janvier a également marqué l'époque des progrès de la scission survenue entre les Juges et les membres du barreau de Québec, à l'occasion des tarifs d'honoraires, et qui, plus tard, a produit des manifestations approbatives, quoique partielles, de la conduite des premiers relativement aux *réductions* opérées au préjudice des seconds.

C'est du 1er janvier 1851 que date l'opération de la loi monétaire passée par notre Législature en 1850, autorisant le gouverneur en conseil à faire battre des monnaies d'or et d'argent pour la colonie, aux différents taux de £1. 5s., £1 12s. 6d., et 10s. etc., pour les pièces d'or, et de 5s., 2s. 6d., 1s. 3d., 1s., 6d., et 3d., etc, pour les pièces d'argent, et décrétant une réduction à 5s. sur les piastres valant jusques-là 5s. 1d. et à 2s. 6d. sur les écus qui avaient eu cours à raison de 2s. 6½d..

Pour aider, par une coopération encourageante, au progrès que sollicite l'intérêt agricole de la province en faveur du premier de tous les arts, S. E. le Gouverneur-Général a fait circuler à ses frais, dans les rangs de la population canadienne, un pamphlet sur l'agriculture, dont le cadeau a été réalisé de même au début de la nouvelle année. Cet exemple parti de haut semble devoir exciter à l'amélioration du système agricole tous les émules du bien public qui le voient ailleurs que dans les régions vaporeuses des théories qui s'isolent elles-mêmes de tout avancement positif.

En Janvier eut aussi lieu la commutation en une réclusion perpétuelle au pénitentaire, de la peine de mort prononcée contre le meurtrier Languedoc pour lequel s'était dressé l'échafaud peu de semaines auparavant.

Le même mois a inauguré pour cette ville un cours de Lectures sur les différentes parties de notre droit, qui se poursuit encore, devant la Société des Etudiants en droit de cette ville, par l'organe de plusieurs d'entre les membres marquants de l'ordre judiciaire. Le recueil de ces dissertations ne manquera pas d'instruire en préludant aux premiers efforts des adeptes du barreau dans la carrière désormais aplanie de l'étude des lois.

Les *Sessions de Quartier* de janvier ont présenté le tableau d'une série de délits d'entre lesquels un très-petit nombre, il est vrai, avaient eu pour cause l'intempérance dont la disparition continue de s'opérer graduellement au sein de la population résidente.

Les discussions auxquelles prend habituellement part la portion anglaise de la presse canadienne de Montréal sont depuis quelque temps très-remarquables par la direction que leur ont fait prendre, au détriment de la population canadienne-française, des écrivains qui, au plaisir de se montrer injustement fanatiques à son égard, ajouteraient volontiers la persécution, si la persécution était possible. Des organes violents ont même tenté de rompre sans retour, à son préjudice, l'harmonie et le bon accord qui existent entre elle et ses concitoyens d'origine irlandaise.

L'arrestation d'un respectable cultivateur de la Pointe-aux-Trembles, M. Joseph Laporte, les vexations qu'il eut à subir sur la dénonciation injuste d'un commis imprudent, qui, après avoir accepté de M. Laporte quelques billets de banque que celui-ci avait déclaré ne pas connaître, alla le traduire pour *fraude* au bureau de police, est un de ces exemples trop fréquents des dangers que courent l'honneur et la liberté des citoyens dans les transactions les plus ordinaires de la vie. A côté de ce fait, qu'il est bon de rappeler, en est un autre qui honore les fastes de janvier. C'est un trait de probité ; le voici :

" Un habitant de St. Eustache, M. Gentle, avait perdu, dans le cours de la dernière semaine de décembre, une somme de £50. Il fit annoncer cette perte, le 1er janvier, à la porte de l'église. Un jeune homme du nom de Larose s'avance vers le crieur, dit qu'il avait trouvé la veille une boite contenant de l'argent et offre de la remettre au propriétaire. M. Gentle reçut effectivement tout ce qu'il avait perdu des mains du jeune Larose dont la famille est pauvre, et le père infirme, et incapable de se livrer au travail."

On ne dit pas quelle fut la récompense de cet acte de haute probité.

La réciprocité de commerce avec les Etats Unis est une mesure indéfiniment ajournée si elle n'a pas été formellement répudiée par le congrès Américain. Des missives se sont échangées et des pourparlers fréquents ont eu lieu durant les derniers mois pour une solution favorable de cette question si importante. Ce n'est pas le ministère que l'on pourrait accuser d'avoir négligé les moyens les plus propres à nous obtenir la liberté de commerce. Mais on assure que la possibilité des représailles de notre part ou même un motif moins intéressé peut-être induit présentement le gouvernement américain à se prêter à la négociation d'un traité qui établira le libre échange entre ce pays et les Etats-Unis.

L'apparition des " Décisions des Tribunaux du Bas-Canada " en janvier, a marqué l'époque à compter de laquelle la jurisprudence locale, cessant d'être un mystère, doit s'épurer au grand jour de la publicité. Notre intention est de procurer à nos lecteurs, autant qu'il sera possible, un compte-rendu exact et régulier des décisions qui formeront mensuellement la matière de ces recueils importants.

Des citoyens de cette ville et les membres du clergé catholique du diocèse, voulant témoigner à S. G. Mgr. de Montréal la gratitude que leur inspire son dévouement perpétuel à de grandes œuvres de religion et de charité, lui ont offert ce Buste en marbre qui est une reproduction fidèle des traits du vénérable évêque. Une place est destinée à ce monument artistique dans la salle de réception du nouvel Evêché où il figurera sur un piédestal qui doit présenter aux regards les noms des Donateurs.

De pénibles débats judiciaires aux Trois-Rivières ont révélé tout ce qu'avaient eu de désolant en elles-mêmes certaines tentatives heureusement rares contre la loi des écoles. En présence du tribunal même où se poursuivait la répression de ces délits, trois individus ont subi la honte de la flétrissure que leur avait méritée le complot horrible tramé contre l'honneur d'un prêtre que la notoriété d'une vie publique toute irréprochable avait d'avance absous dans l'opinion de ses concitoyens. Douze mois de prison et £100 d'amende prononcés contre chacun de ces délateurs iniques sont une leçon à leurs imitateurs présents et à venir.

La *liberté de la presse* réclame une part des éphémérides de février. Les tribunaux et les échos du journalisme ont retenti des débats du procès de B. C. A. Gugy contre J. M. Ferres et *al.*, non point, il est vrai, pour aider à l'intelligence ou même à l'application des mots *liberté de la presse*, car il était question de décider si quelques allusions d'un journal à des faits publics ou même à un homme agissant en une qualité publique, devaient *équivaloir* à une atteinte portée au caractère, à une injure faite à la réputation de celui qui en était l'objet. C'était une affaire d'interprétation de mots. Le procès dont il s'agit, jugé d'abord au profit du demandeur, mais de nouveau remis en question, exige que nous nous abstenions d'en apprécier le mérite ; observons seulement combien a dû être fondé l'étonnement des assistants à l'Audience en *apprenant* de la bouche d'un magistrat, homme de lumières s'il en est, que *la liberté de penser est proscrite en Italie, et qu'un système de tyrannie y domine* : langage assurement nouveau dans une audience judiciaire, mais surtout,—comme nous saurons le démontrer—inexact, comme le sont toutes les *choses* que proclament sur l'Italie ceux qui la jugent de trop loin.

Sur différents points du district des réunions, soit pour l'objet de l'agriculture, soit dans un but de réforme de la Tenure Seigneuriale, ont eu lieu : elle témoignent certainement d'un désir bien prononcé de contribuer à l'avancement général. D'autres assemblées ont été tenues pour des fins politiques : on en sait et le nombre et l'importance réelle. Deux choses servent principalement de prétexte à l'agitation que l'on veut produire dans les campagnes : la *dîme* et *l'annexion*.

A propos de la première, nous observerons qu'il n'est nullement convenable, nullement loyal à des *Agents* de la ville de tromper le peuple et de lui imposer leurs systèmes sans autre qualité que celle d'intrigants politiques. Nous dirons aussi qu'il est encore moins sensé de leur part de comprendre le clergé dans un débat que de vils motifs ont suscité, tandis que le Clergé y est indifférent de même que si son droit à la subsistance n'était pas mis en discussion. Voilà en un seul mot pour la dîme. Quant à l'annexion, demandons-nous seulement si notre Législature y peut, elle, quelque chose. Si elle n'y peut absolument rien, c'est le cas d'apercevoir de suite qu'une révolution pure et simple est le seul moyen d'arriver *là*. Que les annexionistes se comptent dans les campagnes, et qu'ils y pensent !

Nous rappelerions inutilement ici les scènes peu honorables pour la cité, dont elle fut il y a peu de temps le théâtre à propos des dernières élections municipales. Les discussions irritantes dont elles sont encore le texte prouvent une fois de plus que certains organes, dont le principal mérite aux yeux même de leurs adhérents est de guerroyer contre le parti libéral, mettent à le calomnier en toute occasion une ardeur égale au zèle qu'ils montrèrent à pallier en d'autres temps des violences *électorales* demeurées sans excuse.

Les fastes criminels de ce district ont ajouté dernièrement au sombre catalogue qu'ils renferment, la dénonciation de deux attentats : le meurtre d'une femme par les mains de son époux ; une double tentative d'empoisonnement par un *donataire* contre son *donateur* ; crimes néanmoins dont la preuve n'a pu résulter d'une minutieuse instruction judiciaire, féconde en émotions pénibles.

L'éducation politique du peuple par l'his-

---

tion, et il interrogeait ces mille bruits de la nuit qui portaient avec eux tant de vagues inquiétudes, lorsque tout-à-coup, au détour d'une rue, il fit un bond sur lui-même et se retourna brusquement.

Un homme venait de passer et il avait cru le reconnaitre. Il se rappelait avoir vu ce visage, une seule fois, peut-être, mais dans une circonstance terrible de sa vie. Cet appel muet que l'on fait à son souvenir en présence d'un visage inattendu, est rapide comme la pensée, prompt comme l'éclair.

Oh !.. fit-il, en se frappant le front ; j'ai vu cet homme quelque part... Et son cœur, comme par pressentiment, avait ces battemens sourds que donnent les sentimens extrêmes.

Orange !.. la prison... murmura tout-à coup en lui une voix secrète, c'est cet homme que le concierge a appelé Léonidas, c'est le persécuteur de Mlle de Savernay.

Tant il est vrai qu'il y a de ces regards profonds fixés sur un homme qui gravent ineffaçablement un souvenir dans la pensée.

Léonidas ! s'écria-t-il presque involontairement comme répondant à ce rappel subit de sa mémoire.

L'homme se retourna... C'était bien lui.

Les lèvres de Baptistin devinrent blanches, et tous ses membres tremblaient en se raidissant. Le citoyen Léonidas, doué d'une de ces consciences républicaines qui n'avait que des éloges à se donner, s'était arrêté en entendant prononcer son nom.

D'un bond le vieux serviteur fut auprès de lui.

Les yeux de Baptistin avaient un regard terrible, mais l'ex-huissier n'en comprit pas toute la haine ; car la lanterne qui était au-dessus de leur tête n'éclairait pas son visage.

Tu t'appelles Léonidas ?

Oui, citioyen, Léonidas !

Ex-secrétaire du comité de surveillance d'Arles ?

Tiens, citoyen, tu connais mes prénoms et qualités !

Alors, c'est toi qui, à Orange ?

A Orange ! fit Léonidas d'un air étonné ; tiens, tu sais aussi cela ?

C'est bien toi qui as été chargé de l'arrestation ?

Hélas ! fit l'ex-huissier avec un gros soupir ; coup manqué !

De bons jacobins approchaient, car la rue était passagère ; ils hurlaient des chansons patriotiques à moitié etouffées par les bouffées vineuses qui s'exhalaient de leurs poitrines.

Oui ! coup manqué !... répéta d'une voix sombre Baptistin, en répétant les paroles de l'ex-huissier.

Elle est ici, je le sais, répliqua l'autre, mais du diable si je ne la déniche pas !

Baptistin en poussant un grondement terrible le saisit à la gorge : Misérable ! s'écria-t-il.

Qui !..., que !... quoi !.... qu'est-ce !... murmura Léonidas d'une voix comprimée ; car les doigts crispés de Baptistin lui serraient la gorge comme des clous de fer....

Les chanteurs patriotiques aux quels s'étaient joints des passants, les entouraient déjà.

On se *cogne* !... bravo !... on se cogne ! dit une voix dans le groupe.

A.... à.... mon.... aide.... ci...to...yens.... essaya de dire Léonidas dont les deux bras se tordaient sur celui de Baptistin.

Celui-ci jeta un regard rapide autour de lui. A l'aspect des figures, il vit qu'il fallait que l'un des deux restât sur la place. Une idée subite lui vint :

Tu t'appelles Léonidas ? s'écria-t-il en secouant violemment le citoyen ex-huissier.

Oui... oui.... dit celui-ci, dont les joues étaient d'un rouge sanguin et les lèvres déjà bleues.

Tu l'avoues !... tu l'avoues !... alors, c'est toi gredin, qui a fait évader d'Orange la ci-devant ?

Il a fait évader une ci-devant !... s'empressa de hurler la foule qui s'apprêtait à le déchirer.

Comment !... moi... j'ai.... mais non... cito... yens.... mais non... c'est moi... qui... qui.... au contraire.... ah !

Je te dis que c'est toi qui l'as fait évader.... Tu t'appelles Léonidas et je te reconnais bien.

Mais non....

C'est un aristocrate déguisé, dit une voix.

A la lanterne !... cria un autre.

Non !... reprit un troisième, il faut le mener au tribunal révolutionnaire ; son affaire sera vite faite...

Du tout !... du tout !... cria Baptistin, le peuple a bien le droit de se faire justice lui-même ; à la lanterne !... le traitre !... à la lanterne !...

Oui !... pas de tribunal !... à la lanterne !.... dit l'asistance ; ce sera plus amusant....

Les mœurs de cette époque étaient si douces !....

Baptistin, dont les doigts étaient incrustés dans les vêtemens et la cravate de l'excellent Léonidas, avait garde le lâcher et le secouait, au contraire, plus rudement encore en couvrant sa voix avec ses cris :

A la lanterne !... à la lanterne !...

La joie immense de suspendre quelqu'un à la lanterne était un bonheur trop estimé parmi les vrais patriotes pour qu'on la laissât aisement échapper. Il y avait si longtemps que la lanterne patriotique n'avait rien eu à *suspendre*. Aussi toutes les pensées étaient à l'enivrement de ce plaisir inattendu..

Et pendant que le digne ex-secrétaire du citoyen Obrice se débattait de son mieux, les sans-culottes, enivrés, décrochaient avec des cris de joie la lanterne, ce qui ne fut ni long, ni difficile. Baptistin, au milieu du tumulte croissant et des cris de joie de la jacobinerie ameutée, se pencha sur Léonidas et lui dit à voix basse : Lâche !... tu mourras !...

Tout était prêt, la corde attendait ; ce fut l'affaire d'un instant.

Vingt bras saisirent à la fois l'ex-huissier, et l'enlevèrent de terre malgré ses cris et ses protestations.

Citoyens... je vous... supplie... écoutez-moi.. je...

A lanterne !... à la lanterne !.. hurla Baptistin, dont les yeux terribles et menaçants ne quittaient pas le visage blême de Léonidas, et qui ne répondait que par un sourire implacable aux supplications de ses regards. A la lanterne !...

On lui passa la corde au cou et on commença à le hisser. Ses lèvres murmuraient des mots inintelligibles.

La corde glissa avec un son criard sur les gonds rouillés, et en un clin d'œil il dépassa la tête de ceux qui l'entouraient... Oh ! les dignes sans-culottes !... ah ! les bons jacobins ! s'ils avaient su quel excellent patriote ils suspendaient si joyeusement à la lanterne, et combien ils se faisaient exécuteurs aveugles et stupides !.. Chantez bien haut !. meute sauvage... accompagnez de vos acclamations et de vos cris de fête le dernier soupir de l'ex-secrétaire du comité de surveillance de la bonne ville d'Arles !

Lâchez tout ! crièrent à la fois plusieurs voix.

Alors, ceux qui soutenaient l'ex-huissier, imprimèrent au corps une violente secousse, comme à une pierre lancée dans les airs.

La corde tournoya un instant sur elle même et fit entendre un gémissement aigu... Ce gémissement fut le seul qui accompagna l'exécution de l'ex-huissier et se confondit avec son dernier râle qui s'exhala de sa poitrine.

Le corps ballotta dans l'air quelques secondes, puis les membres se raidirent et ce fut tout.

Voila la justice du peuple !... dit Baptistin d'une voix ironique et sourde.

(A continuer.)